

Situations difficiles

Pharmacologie

Prévention

Réglementaire

Santé des professionnels

PLACES LIMITÉES
À 15 PARTICIPANTS

FIF PL : Votre formation à 170 €*
*Selon conditions FIF PL

VALIDANTE

Avec ateliers pratiques

Formation clinique au traitement du SAOS et du ronflement par Orthèse d'Avancée Mandibulaire (OAM)

Pour tous les omnipraticiens, les orthodontistes et stomatologues soucieux de prendre en charge des malades qui s'ignorent ou en absence de traitement.

Le Syndrome d'Apnées Obstructives du Sommeil affecte entre 5 et 15% de la population adulte, selon l'âge. La recherche clinique montre désormais le lien étroit entre le SAOS et d'autres pathologies chroniques graves telles que l'hypertension, les maladies cardiaques, le diabète et l'obésité. Son traitement repose principalement sur la VPPC, qui, bien que très efficace est très mal supportée par les patients (15% de refus, 35 % d'abandon). Depuis quelques années, la HAS préconise le traitement par Orthèse :

- Sa prescription nécessite la collaboration entre un spécialiste du sommeil (diagnostic, traitement, suivi) et un praticien ayant des connaissances à la fois sur le sommeil et sur l'appareil manducateur (examen dentaire, prise d'empreintes, ajustement et réglages).
- La prescription sera précédée d'un examen dentaire pour éliminer toute contre-indication dentaire ou articulaire. Ce praticien doit être le chirurgien-dentiste pour peu qu'il acquiert les compétences nécessaires.

Le programme de la formation

1 journée de formation pour les chirurgiens-dentistes
9h00 - 17h30 (Pauses et déjeuner inclus)
Formateur : Dr Gérard VINCENT

Tout praticien désirant obtenir la prise en charge de la pose d'OAM auprès de l'Assurance Maladie doit obligatoirement avoir suivi une journée de formation spécifique à cet acte en plus de sa formation initiale (JO du 28/09/2016)

MATIN

Enseignements théoriques

Physiopathologie du sommeil et du SAOS

- Place du chirurgien-dentiste dans l'équipe pluridisciplinaire
- Le sommeil normal et ses différents stades
- Le sommeil pathologique : SAOS et ronflements
- Le diagnostic

Les traitements du SAOS et du ronflement

- Traitements hygiéno-diététiques et posturaux
- Traitements chirurgicaux : tissus durs, tissus mous
- Traitements mécaniques : la Ventilation par PPC, les Orthèses d'Avancée Mandibulaire

Les Orthèses d'Avancée Mandibulaire (OAM)

- Historique, principe de fonctionnement et efficacité clinique
- Les orthèses actuelles :
 - > Critères de réalisation

> Les OAM de laboratoire

> Les OAM auto-adaptables

- Relations avec la Sécurité Sociale et obligations légales

Rôle du chirurgien-dentiste

- Dépistage
- Traitements :
 - > Examen clinique, indications, contre-indications
 - > Effets secondaires : positifs et négatifs
 - > Réalisation, réglages et suivi

APRES-MIDI

Enseignements cliniques

- Atelier : travail en binôme
 - > Examen clinique occluso-musculoarticulaire
 - > Pose et réglage des orthèses de port immédiat
 - > Pose et réglage des orthèses sur mesures

Objectifs pédagogiques

- Apporter des connaissances nécessaires sur le sommeil
- Connaître les indications et contre-indications au traitement par orthèse
- Dépister des malades et connaître les relations de travail interdisciplinaires indispensables
- Choisir, réaliser, régler et suivre des orthèses

BULLETIN D'INSCRIPTION

Conseils personnalisés au 01 44 90 93 91/94 ou formation@ufsbd.fr



Indiquez votre choix

- Bordeaux* le 5 septembre 2019
- Caen le 14 juin 2019
- Clermont-Ferrand le 13 septembre 2019
- Mont de Marsan* le 6 septembre 2019
- Nantes le 19 septembre 2019

* En partenariat avec URPS CD Nouvelle Aquitaine

Informations sur le(s) participant(s) :

Je suis praticien : libéral ou salarié si salarié, merci de préciser les nom, prénom et coordonnées de votre employeur :

.....
.....

Nom et prénom du praticien :

Adresse du cabinet :

Code postal : Ville :

RPPS (carte de l'ordre) : ADEL :

Tél : Email :

Tarifs	
<input type="checkbox"/> Praticien adhérent UFSBD 390 €	<input type="checkbox"/> Praticien non adhérent 420 €

Sélectionnez le mode de financement :

Avec le FIF-PL Pour les praticiens libéraux
<input type="checkbox"/> Je retourne le bulletin d'inscription complété et accompagné d'un chèque de règlement à UFSBD FORMATION 7 rue Mariotte 75017 PARIS Pour obtenir le remboursement de la formation, je fais ma demande de prise en charge sur www.fifpl.fr
Ce bulletin fait office de devis et programme pour votre prise en charge
<input type="checkbox"/> Vous êtes dentiste salarié et vous ne répondez pas aux critères mentionnés ci-dessus : retournez le bulletin d'inscription en précisant les documents dont vous avez besoin pour une éventuelle prise en charge de votre formation

En remplissant ce bulletin d'inscription je m'engage à participer à la formation dans sa totalité. Une convocation contenant le lieu et la convention de formation me sera adressée environ 15 jours avant la journée de formation. Pour toute annulation ou en cas de non-participation à cette formation, aucun remboursement ne pourra être demandé et l'UFSBD se réserve le droit de vous facturer l'intégralité de la prestation. Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant, l'UFSBD se réserve le droit d'ajourner la prestation au plus tard 15 jours avant la date prévue et ne versera aucune indemnité.

Je suis chirurgien-dentiste et je souhaite apporter mon soutien à l'UFSBD de mon département : je joins un chèque de 50 €